Une Co-organisation des Hautes Ecoles

HE Bruxelles-Brabant | **HELB-Ilya Prigogine** | **HE Francisco Ferrer**

Année de Spécialisation Interdisciplinaire en Gériatrie et Psychogériatrie

Unité intégrative des interventions spécifiques à la personne âgée, des aspects physiopathologiques, des aspects psychopathologiques et des aspects sociojuridiques

CODE : UE1/2-4

Catégorie : Paramédicale	
Section / Spécialisation : **Interdisciplinaire Gériatrie et Psychogériatrie**	**Sous-section / Finalité / option :**
Implantation : Campus Erasme Téléphone secrétariat :02/560.29.93	
Cycle : 1 2 Bloc d'études : Situation dans la formation : ■1er quadrimestre ■2ème quadrimestre Niveau du cadre européen des certifications : Niveau 6 Niveau 7	Unité(s) d'enseignement pré-requise(s): / Unité(s) d'enseignement co-requise(s) : / Volume horaire :**335h** Nombre de crédits ECTS :**20** Obligatoire ou optionnelle : Obligatoire Langue d'enseignement : Français Langue d'évaluation : Français
Responsable(s) de l'UE : *Mme Roeland*	Titulaire(s) des Activités d'Apprentissage : *Mme Hamdani* *Mme Roeland* *Mme Gakwaya*
CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT : En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes :	
Compétences : Compétence 1 : **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle** Compétence 2 : **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires** Compétence 3 : **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives** Compétence 4 : **Concevoir des projets d'interventions interdisciplinaires adaptés à la complexité des situations**	

Compétence 5 : **Communiquer de manière professionnelle**
Compétence 6 : **Réaliser les interventions spécifiques à son domaine professionnel**

Capacités :

1.1. Construire son projet d'apprentissage dans une perspective de croissance professionnelle
1.2. Evaluer ses savoirs et ses pratiques
1.3. Actualiser ses connaissances et ses pratiques
1.4. Utiliser les données fiables de la recherche actuelle
1.5. Innover et faire évoluer les pratiques
2.1. Respecter le cadre légal spécifique au domaine d'activité
2.2. Respecter les règles déontologiques propres à la profession
2.3. Intégrer une démarche éthique dans le respect du projet de vie
3.1. Promouvoir la démarche qualité
3.2. Assurer la participation de tous les acteurs dans les prises de décisions relatives à la gestion quotidienne
3.3. Développer la collaboration interdisciplinaire
4.1. Recueillir les données spécifiques relatives à la situation
4.2. Etablir un bilan à partir de l'analyse des données
4.3. Planifier en collaboration un programme d'interventions tenant compte des priorités d'action
4.4. Evaluation le processus et les résultats de l'intervention
5.1. Développer des modes de communication différenciés et adaptés dans une perspective thérapeutique et d'accompagnement
5.2. Renforcer le pouvoir agir des personnes âgées, de leur entourage et de la communauté
5.3. Partager de manière constructive en interdisciplinarité et de l'institution
5.4. Animer une réunion
5.5. Rédiger un rapport
6.1. Opérationnaliser un projet d'intervention individuel et /ou collectif

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPECIFIQUES

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- démontrer une expertise dans la compréhension et l'analyse du contexte de vie d'une personne âgée
- utiliser les outils d'évaluation gériatrique disponibles dans le cadre de sa discipline et en exploiter les résultats pour proposer un programme adapté à la personne
- proposer des interventions adaptées à tout bénéficiaire âgé en tenant compte des spécificités physiopathologiques et psychologiques gériatriques
- démontrer une utilisation des connaissances liées aux aspects sociojuridiques relatifs à la personne âgée

L'étudiant sera capable, pour l'activité d'apprentissage de :

UE1/2-4-1Enseignement clinique et séminaires

- s'engager dans un développement professionnel proactif motivé par l'amélioration de ses propres pratiques
- exercer un jugement clinique et/ou social et une réflexion éthique en vue de la mise en œuvre de projets d'interventions individuels ou collectifs, en concertation avec la ou les personne(s) âgée(s), les proches et les répondants.
-réaliser, en interdisciplinarité, des interventions adaptées à la personne âgée et ses proches, dans les secteurs de la promotion de la santé, de la prévention, du curatif, du

palliatif, de la réadaptation ou de l'éducation à la santé
- établir avec la personne âgée, ses proches et l'équipe une communication adaptée
-porter un regard critique et novateur, afin de contribuer au développement des pratiques professionnelles en se basant sur les données scientifiques actuelles
- contribuer à une gestion saine des ressources humaines et matérielles, afin d'assurer la qualité du cadre de travail et des services en tenant compte du cadre législatif

CONTENU SYNTHETIQUE

UE1/2-4-1 Enseignement clinique et séminaires : Mme Hamdani, Mme Roeland, Mme Gakwaya (335h)
-3 Stages (parmi la Gériatrie, Structure d'accueil pour personnes âgées, Psychogériatrie, Soins à domicile)
-2 RDV individuels par stage : Objectifs de stage, supervision de stage
- 1 Séminaire de clôture pour chaque stage

METHODES D'APPRENTISSAGE

Travail sur les objectifs du stage
Stages
Partage d'expériences au départ de situations rencontrées en stage
Entretiens individuels
Travail écrit

SUPPORTS DE COURS

Support	Obligatoire	En ligne
Enseignement clinique et séminaires	Oui	Oui

MODALITES D'EVALUATION adaptées aux circonstances COVID-19

Evaluation des activités d'apprentissage avec pondération :
Enseignement clinique et séminaires : Coefficient 15
75% des points :

- 25% : Stage (Gériatrie ou Psychogériatrie ou Structure d'accueil ou Soins à domicile) : Evaluation enseignant et équipe+ rapport de stage+ Séminaire
- 25% : Stage (Gériatrie ou Psychogériatrie ou Structure d'accueil ou Soins à domicile) : Evaluation enseignant et équipe +rapport de stage+ séminaire
- 25% : Stage (Gériatrie ou Psychogériatrie ou Structure d'accueil ou Soins à domicile) : Evaluation enseignant et équipe + rapport de stage + Séminaire

La présence est obligatoire.
Les activités d'enseignement clinique et séminaires sont non remédiables
Pour que l'UE soit validée, la totalité des heures stage doit être réalisée.
Si un stage ou une partie de stage n'est pas réalisé par l'étudiant, l'UE sera notée PP (pas présenté) ou CM (certificat médical) selon le cas.
25% des points :

- Epreuve de synthèse devant jury

L'épreuve de synthèse est remédiable en 2ème session si l'étudiant n'a pas obtenu 10/20 en première session

Type d'évaluation	*Première session*	Première session : adaptation Covid	*Seconde session*
Enseignement clinique et séminaires	**Stages prestés avant COVID 19** Evaluation enseignant et équipe Rapport de stage Séminaire	**Stages prestés après COVID 19** Travail écrit individuel	Non remédiable
Epreuve de synthèse	*Examen oral devant jury*	Préparation écrite+ défense orale en ligne	Préparation écrite+ défense orale

SOURCES DOCUMENTAIRES

Utilisées par l'enseignant :

ARES (2016), Profil d'enseignement- Référentiel de compétences : Spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie, Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique

Lejeune C et les membres du groupe de travail, Référentiel de compétences : Spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie, Projet inter réseaux, Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique, juillet 2013

Santé et services sociaux Québec, Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants, La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Québec, Mars 2010, 44p (en ligne)
http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2010/10-202-02.pdf consulté le 25/08/ 2014

Arrêté ministériel 19 AVRIL 2007. fixant les critères d'agrément autorisant les praticiens de l'art infirmier à porter le titre professionnel particulier d'infirmier spécialisé en gériatrie

Arrêté Royal 29 janvier 2007 fixant les normes auxquelles le Programme de soin pour le patient Gériatrique doit répondre pour être agréé et , d'autre part, des normes complémentaires spéciales pour l'agrément d'hôpitaux et deservices hospitaliers

Arrêté royal 26 mars 2014 modifiant l'arrêté royal du 29 janvier 2007 fixant, d'une part, les normes auxquelles le programme de soins pour le patient gériatrique doit répondre pour être agréé et, d'autre part, des normes complémentaires spéciales pour l'agrément d'hôpitaux et de services hospitaliers, M.B. 18.04.2014 - p. 33780

Proposées à l'appui du travail personnel de l'étudiant :

Lejeune C et les membres du groupe de travail, Référentiel de compétences : Spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie, Projet inter réseaux, Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique, juillet 2013

Jacqmin N., Ressources pour la recherche documentaire en soins infirmiers, Bacheliers Soins infirmiers, Haute Ecole Robert Schuman-Librament-2014

Santé et services sociaux Québec, Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants, La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Québec, Mars 2010, 44p (en ligne)
http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2010/10-202-02.pdf consulté le 25/08/ 2

Arrêté Royal 29 janvier 2007 fixant les normes auxquelles le Programme de soin pour le patient Gériatrique doit répondre pour être agréé et , d'autre part, des normes complémentaires spéciales pour l'agrément d'hôpitaux et de services hospitaliers

Arrêté royal 26 mars 2014 modifiant l'arrêté royal du 29 janvier 2007 fixant, d'une part, les normes auxquelles le programme de soins pour le patient gériatrique doit répondre pour être agréé et, d'autre part, des normes complémentaires spéciales pour l'agrément d'hôpitaux et de services hospitaliers, M.B. 18.04.2014 - p. 33780.